

Règlement

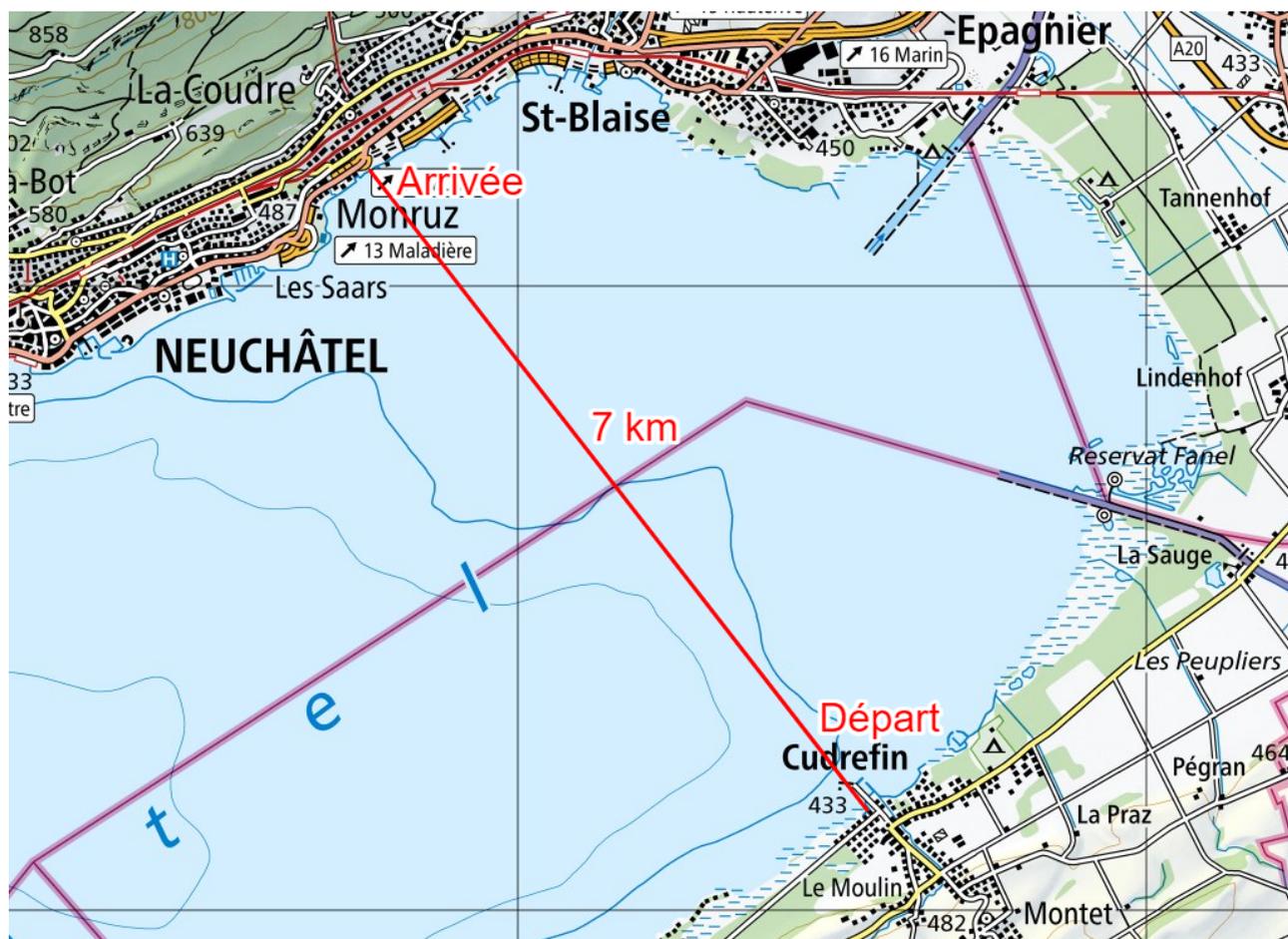
Manifestation : La Traversée Marthe Robert

Date: Samedi 08.07.2023

1. Informations relatives à l'événement

La Traversée Marthe Robert est un événement organisé par la Société de Sauvetage et de Vigilance Nautique de Neuchâtel (SSVNN) avec la collaboration de la Société Nautique Neuchâtel (SNN) et la Société Nautique de Cudrefin (SNC). Elle est ouverte à tous et à toutes, en individuel ou en équipe de deux ou trois nageurs. Pour des raisons d'organisation, le nombre de participants est limité. Les premiers inscrits seront prioritaires. Deux vagues de départ de 15 équipages chacune sont prévues selon le planning ci-dessous et en fonction des temps de traversée estimés lors de l'inscription.

Départ du port de Cudrefin / Arrivée à la plage Monruz de Neuchâtel



Déroulement de la journée (sous réserve de modifications)

08h00 – 08h30 :	Arrivée des bateaux et nageurs 1^{ère} vague au Port de Cudrefin
08h00 – 08h45 :	Remise des bonnets aux nageurs 1^{ère} vague
09h00 – 09h30 :	Arrivée des bateaux et nageurs 2^{ème} vague au Port de Cudrefin
09h00 – 09h45 :	Remise des bonnets aux nageurs 2^{ème} vague
09h15 – 09h30 :	Brief aux accompagnateurs et nageurs de la 1^{ère} vague
10h00 :	Départ 1^{ère} vague
10h15 – 10h30 :	Brief aux accompagnateurs et nageurs de la 2^{ème} vague
10h45 :	Départ 2^{ème} vague
14h00 :	Fin de la traversée pour tous les nageurs
Dès 13h00 :	Repas
15h00 :	Annonce des résultats et remise des diplômes

Les enfants dès 8 ans auront la possibilité de participer à une course en eau libre entre 120m et 300m selon les âges. Inscription sur place dès 13h30, participation CHF 5.-, restant sous la responsabilité d'un adulte. Courses entre 14h30 et 15h00 selon le nombre d'inscrits et les catégories.

L'adulte responsable devra signer un document attestant de la capacité de l'enfant à nager seul dans le lac. Il restera entièrement sous sa responsabilité pendant toute la durée de l'évènement.

2. Sécurité

A. Nageurs

1. Chaque nageur (chaque équipe) doit être accompagné par un bateau organisé par ses soins.
2. Les nageurs d'une même équipe peuvent **nager en même temps**, toute ou une partie de la Traversée. Il est cependant impératif qu'ils **restent ensemble et s'attendent** afin qu'ils puissent rester sous le contrôle de leur bateau.
3. La combinaison est autorisée mais pas obligatoire.
4. La bouée est fortement conseillée pour plus de visibilité et de sécurité.
5. Chaque nageur est tenu de prendre le départ sobre et sans dépendance à des substances pouvant altérer ses sens.
6. Chaque nageur doit porter un bonnet de bain de couleur visible remis par l'organisateur.
7. Les mineurs peuvent participer avec une autorisation parentale ou une autorisation du représentant légal.
8. Les nageurs de l'équipe passent la ligne d'arrivée ensemble.

B. Bateaux accompagnateurs

1. Chaque bateau doit avoir à son bord une pharmacie de secours, une couverture par nageur qu'il accompagne, ainsi qu'une corde à lancer ou un sac de sauvetage (qui peuvent être fournis par l'organisateur sous réserve de demande préalable).
2. Chaque bateau doit avoir à son bord un téléphone d'une charge pleine dont le numéro sera référencé pour les besoins du suivi de la traversée.
3. Le bateau doit avoir une assurance RC à jour.
4. Afin d'optimiser son parcours, l'utilisation d'un GPS est recommandée.
5. Chaque équipage doit être composé d'au moins deux personnes : un pilote et un accompagnateur **majeur**.
6. Pour les équipes dont les nageurs veulent nager simultanément, un second accompagnateur doit être présent sur le bateau.
7. Chaque bateau accompagnant une équipe doit être équipé d'une échelle ou d'une plateforme permettant l'embarquement des nageurs.
8. Le bateau accompagne le nageur/l'équipe dès 500m après le départ et jusqu'à l'arrivée.

C. Organisateur

1. L'organisateur aura un bateau équipé d'au moins une trousse de secours, de couverture de survie, d'une planche de sauvetage équipée. L'équipage est composé de secouristes.
2. Le bateau accompagnera les nageurs depuis le départ jusqu'à la jonction avec leurs bateaux respectifs.
3. Le bateau sera sur le plan d'eau jusqu'à ce que tous les nageurs soient arrivés à Monruz.
4. L'organisateur fait signer à chaque nageur avant le départ une confirmation de prise du départ ainsi qu'à l'arrivée, une contre signature pour attester de sa sortie de l'eau.
5. Un second bateau sera du côté de Monruz afin de guider les bateaux accompagnateurs jusqu'à leur lieu de mise à l'ancre, ceci afin de ramener les équipages à terre.
6. Le maintien de la manifestation est de la responsabilité de l'organisateur.
7. L'organisateur se garde le droit de refuser le départ d'un participant ou d'une équipe s'il estime qu'il ou elle n'est pas apte.
8. L'organisateur se garde le droit d'interrompre la manifestation.
9. L'organisateur se garde le droit d'interrompre un nageur qui ne finit pas la traversée dans un temps de **4 heures**.

3. Logistique

1. Chaque équipage est tenu de subvenir à ses besoins pour toute la durée de la traversée.
2. Un repas est prévu une fois à l'arrivée selon les inscriptions prises.
3. Il ne sera pas possible de prendre de repas sur place qui n'ont pas été commandés.
4. En cas d'annulation, les frais d'inscriptions seront crédités pour l'année suivante.
5. Les personnes n'ayant pas payés leurs inscriptions avant le 30 juin 2023 ne pourront pas participer à la traversée.

4. Responsabilité

Chaque participant vient sous sa propre responsabilité et doit donc être assuré en conséquence.

Chaque propriétaire de bateau doit être assuré et navigue sous sa propre responsabilité.

La société de sauvetage décline toute responsabilité en cas d'accident.

Neuchâtel, le 8 juillet 2023

Pour le comité La Traversée Marthe Robert,

Flavian Grand